



Question orale de MM. HUBLET et CLUMECK : Renforcement des mesures sanitaires dans les bâtiments communaux : prévention des infections respiratoires.

M. Hublet et M. Clumeck rappellent que cette année, la grippe et les infections respiratoires sévissent avec une virulence particulière. Selon les données de l'Institut de santé publique Sciensano, au cours de la deuxième semaine de janvier 2025, environ 77.000 Belges ont consulté leur médecin généraliste pour des symptômes grippaux, ce qui équivaut à 654 consultations pour 100.000 habitants. Cette incidence est proche des pics observés les années précédentes.

De plus, les hospitalisations liées aux infections respiratoires aiguës connaissent une hausse préoccupante. Elles ont atteint le seuil de 14,3 pour 100.000 habitants, soit plus de 1.600 admissions sur cette période.

Chaque année, la grippe touche en moyenne 500.000 personnes en Belgique, soit environ 2 à 8 % de la population, et peut entraîner des complications graves, notamment chez les personnes vulnérables. Chaque année, la grippe cause plusieurs milliers de décès en Europe.

Face à ce constat et aux risques de pandémie toujours présents, il est essentiel d'adopter des mesures préventives simples pour limiter la propagation des virus dans les lieux publics. Dans plusieurs hôpitaux bruxellois, des affiches à l'entrée invitent déjà les visiteurs présentant des symptômes (toux, fièvre) à porter un masque et à utiliser du gel hydroalcoolique.

M. Hublet et M. Clumeck proposent donc que la commune s'inspire de ces bonnes pratiques en mettant en place une signalétique similaire à l'entrée de ses bâtiments et en rendant ces équipements accessibles gratuitement à l'accueil, et ce d'autant plus que la commune a encore probablement des masques en stock. Ces mesures simples mais efficaces contribueraient à protéger la santé des citoyens et du personnel communal. Le Collège envisagerait-il de les adopter ?

M. l'Echevin Vanraes répond que le Collège a pris des mesures afin d'organiser des campagnes de sensibilisation pour la vaccination contre la grippe et les pneumocoques. Cette campagne sera poursuivie à l'automne prochain avec des affiches, des flyers et des publications dans le magazine Wolvendael et sera aussi menée via les médecins présents sur la plateforme Santé. Les masques restants étaient tous périmés et ont été liquidés en raison de leur inutilité. Pour l'instant, aucune consigne n'a été donnée par les instances fédérales et régionales à ce sujet.

Concernant les vaccins, la commune constate chaque année que la demande dans les centres de santé diminue car les citoyens se fournissent plus volontiers chez les pharmaciens. En 2023, 500 vaccins ont été commandés et seulement 244 ont été utilisés. Le constat était le même l'année suivante. Les citoyens ont pris l'habitude de se faire vacciner chez leur pharmacien, et cela est une très bonne chose.

Les affichettes sont également une excellente idée et la commune peut parfaitement copier les modèles qu'on retrouve dans les hôpitaux pour informer les citoyens afin qu'ils se prémunissent en portant un masque, par exemple. Cela sera fait à partir du mois de septembre.

M. Clumeck remercie M. l'Echevin Vanraes pour ses réponses et est rassuré par la prise en main de la prévention par la commune. M. Clumeck explique que l'initiative de la question orale émane de M. Hublet mais qu'il a soutenu cette question orale et accepté de la présenter car, en tant que médecin, il est convaincu de la pertinence des mesures proposées et pense que cela rentre totalement dans les missions de la commune, vu la proportion très importante de personnes âgées à Uccle, particulièrement vulnérables aux infections respiratoires. Enfin, il pourrait être pertinent, si ce n'est

déjà fait, de proposer à tous les employés communaux en contact avec la population de se faire vacciner gratuitement comme cela se fait déjà dans les hôpitaux